RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 3K INVEST

Société civile au capital de : 3 000 €

Siège Social : 61 rue de Lyon 75012 Paris

RCS Paris 919 151 613

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/12/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, Le Premier Décembre à 14 heures :

Les associés de la société se sont réunis au siège social sur convocation du gérant :

- Société YSM	**10 parts sociales**
- Société GREEN PLUS	**10 parts sociales**
- Société COGEMIF	**10 parts sociales**
TOTAL	**30 parts sociales**

La séance est présidée par la société COGEMIF, représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim, qui constate que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour suivant :

- **CESSION DES PARTS SOCIALES**
- **CHANGEMENT DE DIRIGEANT**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, du 01/12/2025, prend acte des cessions des parts sociales ci-dessous :

1) De la société YSM, immatriculée au RCS 900 935 974, dont le siège social est situé au 41 rue Branly 95140 Garges les Gonesse, cession de 2,50 parts sociales à compter du 01/12/2025 et nomme le nouveau cessionnaire :

   - La société ASD, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 892 794 751, dont le siège social est situé au 145 rue de Noisy le Sec 93260 Les Lilas, représentée par Monsieur BAKAN Isa.

2) De la société GREEN PLUS, immatriculée au RCS 890 294 572, dont le siège social est situé au 18 place de France 95200 Sarcelles, cession de 2,50 parts sociales à compter du 01/12/2025 et nomme le nouveau cessionnaire :

   - La société ASD, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 892 794 751, dont le siège social est situé au 145 rue de Noisy le Sec 93260 Les Lilas, représentée par Monsieur BAKAN Isa.

3) De la société COGEMIF, immatriculée au RCS 891 733 073, dont le siège social est situé au 21-23 boulevard de la muette 95140 Garges les Gonesse, cession de 2,50 parts sociales à compter du 01/12/2025 et nomme le nouveau cessionnaire :

   - La société ASD, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 892 794 751, dont le siège social est situé au 145 rue de Noisy le Sec 93260 Les Lilas, représentée par Monsieur BAKAN Isa.

4) De la société COGEMIF, immatriculée au RCS 891 733 073, dont le siège social est situé au 21-23 boulevard de la muette 95140 Garges les Gonesse, cession de 7,50 parts sociales à compter du 01/12/2025 et nomme le nouveau cessionnaire :

- La société COGEMIF, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 990 746 489, dont le siège social est situé au 61 rue de Lyon 75012 Paris, représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim.

Par conséquent, suite à cette cession, le capital social se compose comme suit :

1. La Société YSM, représentée par M. MUSAOGLU Yavuz Selim
   À concurrence de 7,50 parts sociales de 100 euros soit 750 €.

2. La Société GREEN PLUS, représentée par M. OZKAN Rachid
   À concurrence de 7,50 parts sociales de 100 euros soit 750 €

3. La Société ASD, représentée par M. BAKAN Isa
   À concurrence de 7.50 parts sociales de 100 euros soit 750 €.

4. La Société COGEMIF, représentée par M. ATAS Halil Ibrahim
   À concurrence de 7.50 parts sociales de 100 euros soit 750 €.

Les statuts ont été mis à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, du 01/12/2025, suite à la cession des parts sociales, prend acte de la démission en qualité de gérant personne morale de la société COGEMIF (RCS Pontoise 891 733 073) représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim.

Le nouveau gérant de la SCI 3K INVEST est nommé : société personne morale COGEMIF (RCS Paris 990 746 489) représentée par Monsieur Halil Ibrahim.

Gérant partant : COGEMIF (RCS Pontoise 891 733 073), représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim.
Nouveau gérant : COGEMIF (RCS Paris 990 746 489), représentée par Monsieur ATAS Halil Ibrahim.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été dressé après lecture par l'associé présents. Le procès-verbal a été clos et signé après lecture.

A PARIS, Le 01/12/2025

Société YSM
Représentée par M. MUSAOGLU Yavuz Selim



Société GREEN PLUS
Représentée par M. OZKAN Rachid
Associé



Société COGEMIF
Représentée par M. ATAS Halil Ibahim



Société ASD
Représentée par M. BAKAN Isa

